



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

INFORMATION

« Liste d'aptitude »

C en B

B en A

La section FO DGFIP 85 vous informe de la disponibilité des notes spéciales "listes d'aptitudes », afin que vous puissiez en prendre connaissance sur notre site internet.

Liste d'aptitude C en B : candidature à déposer avant le lundi 12/09/2015 (il faut justifier de 9 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire) ;

Liste d'aptitude B en A : candidature à déposer avant le vendredi 09/09/2015 (il faut justifier d'au moins 15 ans de services publics dont 8 effectifs dans un corps classé en catégorie B).

Vous trouverez sur notre site internet en téléchargement les notes de la DG ainsi qu'un modèle de lettre de candidature :

(un modèle pour les C en B + un modèle pour les B en A, à adapter selon votre situation)

La candidature est obligatoire chaque année pour participer à la sélection. L'original est à remettre à votre chef pour transmission aux RH (voie hiérarchique).

Pensez aussi à adresser une copie au syndicat pour suivi et défense de votre dossier.

ATTENTION : désormais, tous les promus au corps des contrôleurs doivent faire une demande de mutation nationale avec un risque d'affectation d'office et l'impossibilité de retour si le département est fermé. La garantie de maintien au département (droit au retour) ne pourra pas bénéficier à tous les agents comme l'a revendiqué et comme le revendique toujours FO DGFIP , mais dans ce combat nous faisons cavalier seul.



RAPPEL : l'avis favorable à une promotion formulée par le directeur à l'issue de la CAPL n'implique pas automatiquement inscription sur la liste d'aptitude élaborée au plan national, après comparaison de toutes les candidatures et avis de la CAPN !

Les CAP Locales doivent se tenir avant le 15 novembre (calendrier prévisionnel).

FO DGFIP est le seul syndicat à revendiquer le droit au retour pour la liste d'aptitude, au titre d'une véritable harmonisation par le haut.

FO DGFIP est POUR la promotion interne, POUR la liste d'aptitude comme voie d'accès au corps supérieur.

Le « DROIT AU RETOUR » favoriserait cette promotion interne.